



# Conseil départemental de la Manche

## 9 janvier 2023 à 10H00

### Signature des partenariats FIR

A decorative graphic element on the left side of the slide, consisting of a white arrow pointing right with a blue and white striped pattern inside.

Le Mesnil-Ozenne



# Les 6 orientations de la politique 2022-2028 validées en session du 24 juin 2022

1. Un **partenariat renouvelé avec les huit intercommunalités** formalisant une relation directe avec le Département pour les opérations structurantes.
2. La **création d'un nouveau contrat à destination des cinq villes urbaines** du département, à savoir Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches afin de créer un partenariat direct, construit autour d'enjeux spécifiques.
3. Un **partenariat renouvelé avec les 67 pôles de services** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et de renforcer leur rôle de centralité.
4. Un **soutien renouvelé aux 373 communes rurales** ayant un rôle important de proximité, maillon indissociable de l'identité de la Manche.
5. Des **modalités techniques plus souples** apportant une plus grande autonomie pour les collectivités dans la définition de leurs besoins.
6. Un **objectif stratégique** pour la **transformation durable des territoires en faveur de la transition écologique et inclusive.**



# Le Fonds d'Investissement Rural



**Un contrat à destination des 373 communes non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services.**

## Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre :

- Dépôt de candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR) ;
- Durée du dispositif : 2 ans ;
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative) ;
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau ».

## Modalités financières :

- Enveloppe par commune éligible calculée à raison de **100 €/habitant** (population DGF) avec application d'un **plancher de 50 000 €** et d'un **plafond à hauteur de 100 000 €** ;
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles défini par le maître d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement.

# Les six thématiques de la politique territoriale

## EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



## HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



## AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (vélos et vélos-piétons)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



## BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales (CTM)
- ...



## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



## COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention seniors
- ...





# La prise en compte des enjeux de transition écologique et inclusive

Une volonté départementale d'œuvrer en faveur de la **transformation durable des territoires et de la cohésion sociale** par **une démarche d'incitation et d'accompagnement** des collectivités.

**Objectif** : Encourager les collectivités à aller au-delà des normes en vigueur et à appréhender le projet dans le cadre d'une innovation environnementale et sociale

**Une bonification possible, au cas par cas, de 20% de l'aide financière** sous réserve du respect des conditions de bonification, si la commune **affiche une ambition supplémentaire en faveur de la transition écologique ET inclusive**.

La bonification est étudiée dès la phase de candidature à l'aide d'une note d'engagement de la collectivité puis confirmée lors de l'instruction des demandes de subvention.

① Le Département s'assurera dans un premier temps du respect des **conditions d'éligibilité** des différents projets au regard de la réglementation en vigueur (normes énergétiques et d'accessibilité) mais également au regard des éventuels critères départementaux propres à la thématique.

② La mise en place d'un **système de bonification aux projets les plus vertueux de 20% du montant de la subvention** attribuée permettant de dé plafonner les enveloppes attribuées aux communes.



# LE MESNIL-OZENNE



- Réaménagement du cœur de bourg : phase 3

# LE MESNIL-OZENNE

## Éléments clés

**Population DGF (dernière donnée connue) : 293 habitants**

**Enveloppe FIR : 50 000 €**

**Budget global (dernier connu) : Non communiqué**

**En cours de la dette au 31/12/2021 : 75 000 €**

**CAF nette au 31/12/2021 : 52 000 €**

## Localisation de la commune

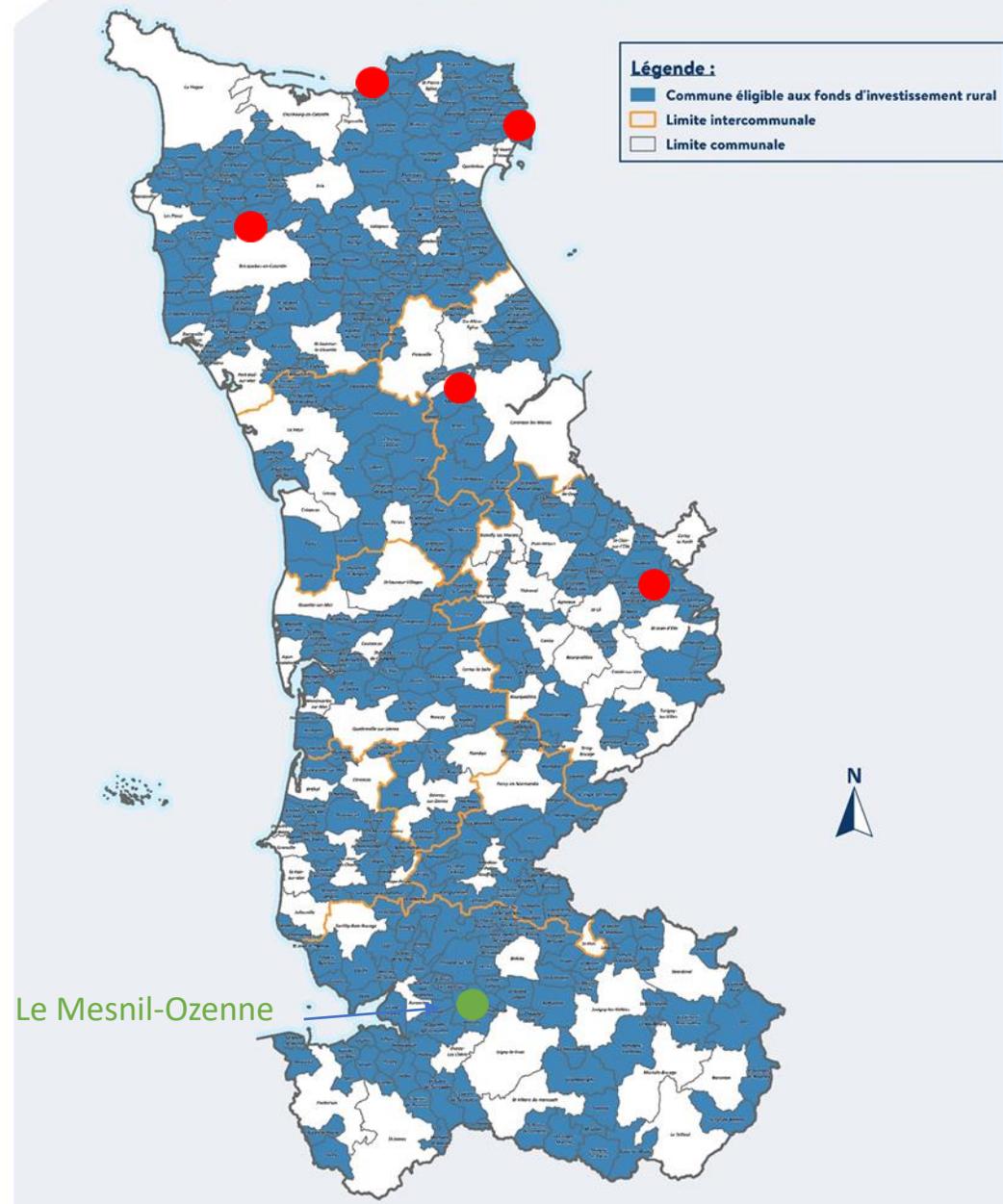
**EPCI : CA Mont-St-Michel - Normandie**

**Canton : Pontorson**

manche.fr



## Communes éligibles aux FIR Politique territoriale 2022-2028



# LE MESNIL-OZENNE

## Présentation de la commune :

Le Mesnil-Ozenne, Village Patrimoine, offre un patrimoine bâti et des sites naturels remarquables avec : l'église Saint Martin aux boiseries inscrites à l'inventaire supplémentaire des objets d'arts et antiquités du département de la Manche, sa halle communale qui offre un accueil de qualité aux touristes, aux cyclotouristes et aux randonneurs, son presbytère, sa grotte du Val, sa table d'orientation avec panorama sur la Baie du Mont-Saint-Michel et la vallée de la Sélune ainsi que ses chemins de randonnée dont la liaison Voie-Vert.

La commune connaît une fréquentation touristique constante liée à la pratique de la randonnée et au développement d'un tourisme rural de proximité. De nombreux camping-cars fréquentent également la commune.

Si la commune ne compte que 293 habitants, elle n'en demeure pas moins dynamique avec l'organisation d'événements tels que des marchés sous la halle, un vide grenier et la fête de la pomme.



# LE MESNIL-OZENNE

## Réaménagement du cœur de bourg : phase 3

### Contexte (motivations du projet)

Conseillée par la DDTM en 2014, la commune s'est engagée dans une étude approfondie sur l'aménagement de son bourg en parallèle de l'élaboration de la carte communale. Ces travaux d'étude se sont terminés en 2015. Le coût estimé global de cette opération a été estimé à 660 000 € HT et programmé en 3 phases successives:

- 1) En 2017: phase n° 1 avec la construction d'une halle pour les habitants et les touristes
- 2) En 2019: phase n° 2 de son aménagement de bourg avec l'aménagement de la rue des camélias assurant ainsi l'accroche de la halle avec le chemin de randonnée du Val.
- 3) En 2022-2023: projet de phase n° 3 faisant l'objet de la présente candidature.



# LE MESNIL-OZENNE

## Réaménagement du cœur de bourg : phase 3

### Echéancier :

- ACO : 13 septembre 2022
- Lancement des études préalables : 2014-2015
- Lancement de maîtrise d'œuvre : 2021
- Lancement des appels d'offre : été 2022
- Début des travaux : octobre 2022

### Descriptif du projet et travaux envisagés :

La commune du Mesnil-Ozenne dispose en son bourg d'un patrimoine bâti remarquable. Cependant, aucun des bâtiments publics n'a fait l'objet de travaux en matière d'accessibilité pour les PMR. De plus, l'éclairage public datant des années 1985 est très énergivore et la sécurité incendie actuelle du bourg est insuffisante. LA commune rencontre également des problèmes de sécurité des enfants dans le bourg.

En conséquence, le projet d'aménagement de bourg prévoit :

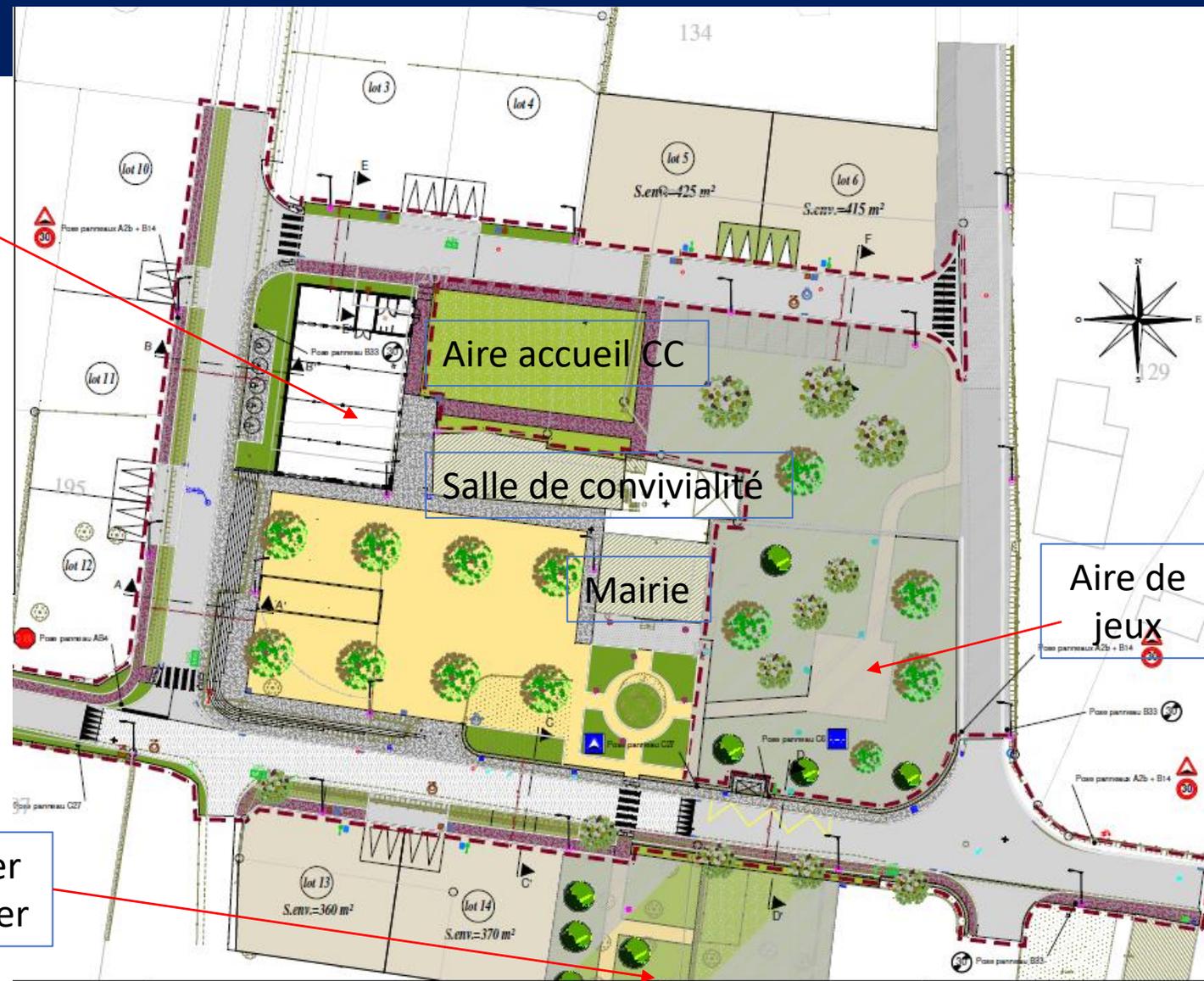
- La mise en accessibilité des espaces et des bâtiments publics;
- Des travaux de performance énergétique des équipements (éclairage public, eau potable);
- L'aménagement de cheminements permettant des déplacements doux en toute sécurité;
- La sécurisation des déplacements des enfants : trottoirs, allées piétonnes, ralentisseurs, éclairage public pour rejoindre l'arrêt de car, etc.. ;
- La valorisation du cadre de vie avec un paysagement adapté à l'environnement rural de la commune.

# LE MESNIL-OZENNE

## Réaménagement du cœur de bourg : phase 3



Halle



Aire accueil CC

Salle de convivialité

Mairie

Aire de jeux

Verger  
Rucher

# Engagements pour un projet répondant aux grands enjeux des transitions écologique et inclusive

## **Ce projet à travers les différents points indiqués ci-dessous s'engage à répondre à l'enjeu de transition écologique :**

- Récupération des eaux de pluie de tous les bâtiments publics qui servira pour le lavage, l'arrosage et les différents besoin de la commune;
- Diminution drastique des surfaces actuelles imperméabilisées et création des nouvelles surfaces de parking végétalisées ;
- Création d'un verger conservatoire de pommiers pour préserver les variétés locales et mise en place d'un rucher pédagogique de 4 à 5 ruches pour la pollinisation.

## **Ce projet à travers les différents points indiqués ci-dessous s'engage à répondre à l'enjeu de transition inclusive :**

- Démarche participative : association de la population (réunions publiques, interventions sur le blog de la commune, mise en place d'un registre pour recueillir les avis sur le projet global...);
- Participation citoyenne: participation des habitants et de l'association villageoise Mesnil en Baie à l'élaboration du jardin conservatoire (plantations de pommiers pour conserver les essences locales) et à la mise en place de jeux dans le jardin pour enfants;
- Un travail sur l'accessibilité du site qui devra être enrichi par la mise en place de mobiliers urbains et, éventuellement, des jeux inclusifs.



# LE MESNIL-OZENNE

**Jean MORIN**

Président du conseil départemental

**Michel de BEAUCOUDREY**

Conseiller départemental en charge de  
la politique contractuelle, de l'appui aux  
projets et aménagements

**Guy TROCHON**

Maire du Mesnil-Ozenne

**Valérie NOUVEL**

Conseillère départementale du canton  
de Pontorson

**André DENOT**

Conseiller départemental du canton  
de Pontorson